II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES

DÉCISION DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

du 8 juillet 1982

portant nomination de juges et d'avocats généraux à la Cour de justice

(82/463/CECA, CEE, Euratom)

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et notamment son article 32 *ter*,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment son article 167,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 139,

considérant que les mandats de MM. Giarcinto Bosco et Adolphe Touffait, lord Mackenzie Stuart, MM. Th. Koopmans, U. Everling et Fernand Grevisse, juges à la Cour de justice ainsi que ceux de M. Francesco Capotorti et Mme Simone Rozes, avocats généraux à la Cour de justice, viennent à expiration le 6 octobre 1982,

DÉCIDENT :

Article unique

1. Sont nommés juges à la Cour de justice pour la période du 7 octobre 1982 au 6 octobre 1988 inclus :

M. Giacinto Bosco,
lord Mackenzie Stuart,
M. Thymen Koopmans,
M. Ulrich Everling,
M. Kai Bahlmann,
M. Yves Galmot.

2. Sont nommés avocats généraux à la Cour de justice pour la période du 7 octobre 1982 au 6 octobre 1988 inclus :

Mme Simone Rozes,
M. Federico Mancini.

Fait à Bruxelles, le 8 juillet 1982.

Le président
G. RIBERHOLDT